



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

L'installation de salle de change dans les lieux publics

Question écrite n° 14922

Texte de la question

M. Maxime Minot interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur l'installation de salles de change dans les lieux publics. En effet, grâce aux fonds débloqués en vue des jeux Olympiques et Paralympiques, Aéroport de Paris a pu doter ses structures de salles de change permettant à ses voyageurs handicapés de pouvoir bénéficier de soins dans les meilleures conditions d'hygiènes possibles. La salle de change est, en effet, adaptée aux personnes qui portent des protections urinaires comme à celles qui ne peuvent pas se transférer seules sur les toilettes. Cet espace peut accueillir un utilisateur et jusqu'à deux accompagnants. Il dispose, entre autres, d'un lève-personne, d'une table de change, d'un lavabo réglable en hauteur. Toutefois très peu d'aéroports ; de gares, ou de lieux publics sont équipés de telles infrastructures, alors que par exemple en Grande-Bretagne il existe plus de 1 500 salles de changes sur le territoire. Il lui demande donc ce qu'elle compte mettre en place pour favoriser l'installation de tels espaces et accompagner leurs financements, pour garantir la dignité de tous.

Texte de la réponse

La nécessité pour certaines personnes handicapées d'accéder à des espaces de change adaptés à leurs besoins est trop souvent méconnue. Les responsables d'établissements recevant du public ont généralement conscience des besoins en matière de toilettes adaptées pour les personnes en fauteuil roulant ou encore des besoins pour organiser le change des jeunes enfants. Mais les besoins de change pour les personnes adultes (ou grands adolescents) constituent un impensé. L'initiative récente prise par le Groupe ADP d'installer de tels espaces de change pour personnes adultes au sein de ses aéroports d'Orly et de Roissy-Charles de Gaulle constitue l'une des multiples actions engagées par le groupe aéroportuaire pour mieux accueillir les voyageurs handicapés en lien avec la perspective des Jeux de Paris 2024 d'une part, mais aussi en lien avec le cap fixé par le Président de la République et son Gouvernement. La conférence nationale du handicap (CNH) d'avril 2023 a en effet permis de réaffirmer l'impérieux besoin de rendre notre société accessible et notamment les infrastructures et services de transport. Cet engagement inédit pour l'accessibilité se traduit par 1,5 milliard d'euros consacrés à cet effort avec notamment 430 M€ dédiés à la mise en accessibilité des gares, 500 M€ dédiés au soutien à l'investissement local des collectivités et 300 M€ dédiés au cofinancement des travaux de mise en accessibilité des petits ERP du quotidien. Des mesures sont déclinées secteur par secteur, dont une dizaine sur le secteur des transports. Le comité interministériel du handicap (CIH) du 20 septembre 2023 a ensuite permis d'aller un cran plus loin grâce à la signature, sous l'égide de la Première ministre, d'un "plan d'actions pour renforcer l'accessibilité des transports pour les Jeux de Paris 2024" par les grands opérateurs de transport (SNCF, RATP, Groupe ADP) et l'autorité francilienne de transport Ile-de-France Mobilités. L'élan donné par les Jeux de Paris en matière de prise de conscience et d'actions par les opérateurs de transport, dont le Groupe ADP, est indéniable. Le défi après les Jeux va consister à prolonger cet élan et l'étendre pour que tous les opérateurs de transports sur le territoire et plus largement tous les sites accueillant un grand flux de personnes organisent l'accueil de tous. Le Gouvernement est mobilisé pour soutenir cet élan et prolonger l'héritage des Jeux au delà de 2024 pour que l'autonomie des personnes handicapées se concrétise au

quotidien, dans leurs mobilités comme dans leurs loisirs.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Minot](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14922

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 février 2024](#), page 786

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2024](#), page 3331